

DECLARATION CONTRE LA DEPARTEMENTALISATION DE MAYOTTE

Le processus de départementalisation de l'île comorienne de Mayotte annoncée par la France suit son cours sans aucune considération des lois et usages internationaux. Le Conseil Général a donc voté le 18 avril dernier une résolution portant « sur la modification du statut de Mayotte et son accession au régime de département et région d'outre mer défini dans l'article 73 de la constitution française » et demande l'organisation de la consultation de la population de Mayotte en 2008. Une forte délégation est partie en France dans cette perspective. Dans le contexte ainsi créé, les signataires de la présente déclaration :

- Saluent la décision courageuse prise par le gouvernement comorien de refuser les expulsions des comoriens de Mayotte et demandent au Président Sambani et à son gouvernement de ne pas céder aux menaces et intimidations du gouvernement français et de réagir avec promptitude et fermeté afin d'enrayer le processus qui est engagé. Si du côté français, la diplomatie est active et systématique pour « légaliser » le fait accompli, du côté comorien, la diplomatie brille toujours par ses tergiversations quand ce n'est pas la capitulation pure et simple.
- S'étonnent de l'intransigeance française pour absorber l'île comorienne. Le tour de passe-passe français sur le droit des « peuples à disposer d'eux-mêmes » est un chancre sur le visage de l'Humanité attaché à la justice d'autant plus que tous les observateurs avertis de l'actualité comorienne savent que les départementalistes maorais ne sont devenus majoritaires à Mayotte qu'avec le soutien constant de la France, l'officiel cédant au lobbying des réseaux occultes. Si du côté comorien, on assiste à un assouplissement des positions, allant même jusqu'à des propositions du style, « UN ETAT, DEUX ADMINISTRATIONS » comme l'a suggéré le Comité Maore ; du côté français, on assiste à un raidissement : application du droit commun français à Mayotte sans aucune considération des mœurs et usages comoriens, érection de multiples barrières juridiques pour rendre tout déplacement à Mayotte impossible quitte à faire du bras de mer Anjouan / Mayotte, un vrai cimetière, expulsions massives dans des conditions inhumaines provoquant des drames familiaux, etc.
- Interpellent l'opinion française. Les français de France doivent s'informer sur ce que leur Etat fait aux Comores car ils en assument une certaine responsabilité. Les déplacements de population, qui pis est dans des conditions calamiteuses, constituent aux yeux du droit international, le Tribunal de la Hayes en particulier, un crime contre l'Humanité. Or c'est ce que fait la France en traitant les comoriens comme « des immigrés dans leur propre pays »
- S'interrogent sur le fonctionnement des Institutions Internationales. Tous les pays de l'Union Européenne, sauf la France, n'avaient-ils pas, par leurs votes depuis novembre 1975, consacré l'unité des quatre îles comoriennes ? Les résolutions de l'ONU et sa Charte, ne s'appliquent-elles qu'aux petits pays ? Les grands médias internationaux ne s'intéressent-ils qu'aux « causes » portées par des grands pays ? Quel est donc ce monde régi par la loi du plus fort que les puissants veulent construire et léguer aux générations futures ?
- Appellent la population comorienne, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, à se mobiliser pour exiger que la France respecte notre pays. Cela passe par :
 - Extradition de Mohamed Bacar vers les Comores pour y répondre de ses crimes
 - Maintien de la mesure empêchant les expulsions de Mayotte des comoriens jusqu'à la suppression du visa Balladur
 - Initiation sans délai de négociations multilatérales Comores, France, Union Africaine, ONU sur l'achèvement du processus de décolonisation des Comores par une résolution judiciaire de la question de l'île comorienne de Mayotte.

Organisations signataires : COMITE MAORE, **France** : CCMM, GAC, GRITAC, ACDH, SOS DEMOCRATIE, **Réunion** : CDITC